



## Coupe de Belgique Messieurs 2020 -2021

### **Art. 1 :**

BASKETBALL BELGIUM organise une compétition pour séniors messieurs sous la dénomination «Coupe de Belgique Messieurs ».

Le département compétition, est composé de membres de l'AWBB et de la BASKETBAL VLAANDEREN. À partir des quarts de finales, la Pro Basketball League prend l'organisation en charge.

À partir de la première journée, les frais d'organisation sont à la charge du club visité.

Le club visiteur supporte ses frais de déplacement.

Le règlement de la Coupe de Belgique à partir des quarts de finales est repris dans l'annexe 1 de ce règlement et fait une partie intégrante.

### **Art. 2 :**

La Coupe de Belgique est réservée aux clubs actifs de la EuroMillions Basketball League, Top Division Men 1 et Top Division Men 2 qui sont actifs au sein de BASKETBALL BELGIUM en AWBB et dans BASKETBAL VLAANDEREN.

Jusqu'à et y compris les 8<sup>e</sup> de finales, la compétition se dispute conformément au règlement compétition de BASKETBALL BELGIUM, à l'exception des dispositions visées par ce règlement.

La qualification des joueurs est identique à celle du championnat.

Un jeune joueur espoir (voir livre de compétition) :

- ✓ donne priorité au club auquel il est affilié ;
- ✓ peut jouer le prochain tour avec son autre club dans le cas où le club d'affiliation prioritaire a été éliminé

### **Art. 3 :**

Les clubs qui disputent les championnats TDM1 et TDM2 de BASKETBALL BELGIUM sont inscrits d'office. Les clubs de la Pro Basketball League sont inscrits d'office à partir des quarts de finale.

### **Art. 4 :**

Le premier tour est disputé par 12 séries qui sont constituées comme suit :

- 9 séries de 3 équipes et 1 série de 4 équipes qui jouent les matchs entre eux et
- 2 séries de 5 qui jouent selon le schéma ci-dessous :

La série avec 5 équipes		
1	A	B
2	C	D
3	E	A
4	B	C
5	D	E
6	A	C
7	B	D
8	C	E

9	D	A
10	E	B

3 points sont accordés pour chaque match gagné, 1 point pour chaque match perdu, et si le match est terminé par manque de joueurs, 0 points. Si une équipe déclare forfait dans le premier tour, ce forfait vaut pour toutes les rencontres en coupe de cette équipe, même si elle a déjà joué.

Les autres tours sont disputés comme suit :

- ✓ 1/4 finales : phase de poules mixte
- ✓ 1/2 finales : en aller/retour
- ✓ Finale : un seul match

Si une équipe déclare forfait au cours des poules du premier tour, ou lors d'un match aller-retour avant le début des quarts de finale, cette équipe sera éliminée automatiquement de la coupe. L'article 16 de ce règlement s'appliquera.

**Art. 5 :**

En cas d'égalité à la fin de la rencontre, les prolongations se disputent par périodes de 5 minutes jusqu'à ce qu'un gagnant soit connu.

Pour les rencontres qui se jouent en aller/retour, si, au total des deux matchs, il existe une égalité dans les points, il y aura chaque fois des prolongations de 5 minutes jusqu'à ce qu'un gagnant soit connu. Lors des rencontres en aller/retour, il n'y aura aucune prolongation à l'issue du premier match.

**Art. 6 :**

un handicap de 5 points est attribué par différence de division, et ce, jusque et y compris la finale.

Les arbitres contrôlent les handicaps. Au cas où la présence d'un commissaire de table est nécessaire, il déterminera le handicap.

**Art. 7 :**

La composition des séries et l'ordre des matchs pour chaque tour, ainsi que la désignation de l'équipe visitée s'effectuera par tirage au sort par le département compétition nationale au début de la compétition et reste valable pendant toute la durée de la compétition.

Les clubs doivent disposer d'une salle pour les matchs de la Coupe de Belgique.

Si les 2 clubs appartiennent à la même série, le tirage est déterminant pour l'ordre de ces rencontres.

Si en même temps les matchs pour le championnat, en Europe et la coupe de Belgique doivent être joués, un délai de 48 heures entre les matchs doit toujours être appliqué, sauf si un accord par écrit est enregistré entre les clubs concernés. Cette période de 48 heures doit être considérée comme une période qui prend cours à partir du début du match précédent

Si un match de championnat ou un match de coupe régionale ou provinciale a été programmé au même moment que le match de coupe de Belgique, le match pour la coupe de Belgique aura toujours priorité et l'autre match sera déplacé après concertation entre les clubs.

À partir du premier tour, le département compétition nationale peut programmer des rencontres pendant les jours de la semaine. Tout refus de la part d'un club engendrera automatiquement le forfait et l'article 16 sera appliqué.

La perception des entrées est obligatoire à partir du premier tour, sauf pour les salles communales où la perception des entrées est interdite.

Pour les jeunes de moins de 12 ans, l'entrée est gratuite (uniquement les places debout).

L'équipe visitée procurera à son adversaire tous les renseignements nécessaires en ce qui concerne la situation de son terrain, la date et l'heure du match.

**Art. 8 :**

Si la couleur des équipements est la même, l'équipe visiteuse doit modifier la couleur de son équipement. À partir des ¼ de finales, le règlement intérieur de la Pro Basketball League pour la couleur du maillot s'applique.

**Art. 9 :**

Les dates déterminées pour la coupe de Belgique doivent être respectées. Pour la planification des matchs à partir des quarts de finale, voir annexe 1, article 3.

Les matchs peuvent se jouer avant ou après la date fixée, mais **seulement après l'approbation** du département compétition nationale, et à condition que les deux clubs donnent leur accord par écrit. Si aucun accord n'est conclu entre les deux équipes, la date sera fixée par le département compétition nationale.

Pour le premier tour, les clubs doivent communiquer la date et l'heure de début de la rencontre à l'adresse [calendar@basketballbelgium.be](mailto:calendar@basketballbelgium.be) au plus tard le **1er juillet**. Passé ce délai, une amende de 40€ sera appliquée.

À partir du deuxième tour, l'équipe visitée doit communiquer la date et l'heure à l'adresse [calendar@basketballbelgium.be](mailto:calendar@basketballbelgium.be), dans les 3 jours qui suivent le match. À l'expiration de ce délai, une amende reprise dans la LCAS sera appliquée.

Chaque demande de modification doit être adressée par email au moins 7 jours avant la date déterminée au département compétition nationale à l'adresse suivante : [calendar@basketballbelgium.be](mailto:calendar@basketballbelgium.be). La demande doit être accompagnée de l'accord écrit des deux équipes, ainsi que la date et l'heure. Pour chaque date ou heure non mentionnée, une amende reprise dans la LCAS sera imputée au club demandeur.

**Art. 10 :**

La finale est organisée par la Pro Basketball League.

**Art. 11 :**

BASKETBALL BELGIUM débite aux deux clubs par tour le droit de participation prévue dans la LCSA.

Lors des matchs disputés dans les poules, les équipes visitées conservent les recettes.

Le club visité doit insister auprès du club visiteur pour collaborer au contrôle d'accès à partir de l'ouverture des portes pour les matchs où les recettes sont partagées.

**Art. 12 :**

Les résultats des matches de Coupe de Belgique doivent être communiqués par le club visité ou à défaut par le club visiteur chaque jour de match avant 23h30 et le dimanche avant 20h00 au département compétition.

Les résultats sont encodés via le website de l'AWBB ou de BASKETBAL VLAANDEREN. En cas de problèmes, la transmission des résultats se fait par mail à l'adresse [competition@basketballbelgium.be](mailto:competition@basketballbelgium.be) (toujours indiquer le numéro du match)

Chaque infraction est frappée d'une amende reprise au LCSA.

### **Art. 13 : Feuilles de match**

La feuille de match (exemplaire blanc) doit être renvoyée électroniquement à l'adresse [scoresheet@basketballbelgium.be](mailto:scoresheet@basketballbelgium.be). L'envoi doit avoir lieu au plus tard le premier jour ouvrable qui suit la fin de la rencontre (la date du mail sert de preuve). Les clubs doivent toujours conserver la feuille de match originale

En cas de non-envoi dans les délais, une amende reprise dans la LCSA sera appliquée. Si la feuille match n'est pas reçue dans les 7 jours, le match concerné sera considéré comme perdu par le club visité.

### **Art. 14 :**

Les officiels sont désignés par le département compétent.  
À partir des quarts de finales, les matchs sont menés par 3 arbitres.

### **Art. 15 : Les plaintes et les réclamations**

Voir le livre de compétition

### **Art. 16 : Le forfait**

Lors des forfaits après la publication du tirage, les amendes statutaires s'appliquent. Voir la LCSA à ce sujet.

Lors d'un forfait de moins de 7 jours calendrier une amende sera appliquée. Voir la LCSA à ce sujet.

### **Art. 17 :**

La Pro Basketball League offre aux finalistes :

Au gagnant

- ✓ Une coupe à titre définitif
- ✓ 15 médailles d'or

À l'autre finaliste

- ✓ Une coupe à titre définitif
- ✓ 15 médailles d'argent

### **Art. 18 :**

Tous les cas non prévus dans ce règlement seront réglés par le Conseil d'administration de la fondation. Aucune possibilité d'appel contre cette décision ne sera possible

### **Dates :**

Le calendrier sera disponible sur [www.basketbal.vlaanderen](http://www.basketbal.vlaanderen) ou [www.awbb.be](http://www.awbb.be).

# Annexe 1 Règlement Coupe de Belgique 2020-2021 à partir des quarts de finale

Encore à confirmé